

Préavis municipal n°10/2021

Autorisation générale de plaider

Rapport de la Commission des finances

Au Conseil général, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Commission des finances composée de MM. BONNY Alexandre, BONNY Jean-Luc, BONNY Jean-David, DURUZ Olivier, GUT-LACÔTE Marcel et LÜTHI Roland s'est réunie afin d'examiner le présent préavis. Elle a également rencontré la Municipalité accompagnée de son boursier M. ROTZETTER.

L'autorisation de plaider permet à la Municipalité d'avoir une liberté de manœuvre pour réagir directement et se défendre rapidement. Lors de la dernière législature, on relève 3 à 4 cas seulement, par exemple pour la résiliation d'un bail. Comme pour la dernière législature, la Commission des finances demande à la Municipalité de bien vouloir communiquer au Conseil général lorsqu'un cas survient sans attendre l'établissement du rapport annuel de gestion.

Dans un futur proche, des procédures sont à prévoir en ce qui concerne l'aménagement du territoire (LAT) et le réaménagement du port.

Au vu de ce qui précède, La Commission des finances vous demande, à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, d'accepter le préavis 10/2021 tel que présenté.

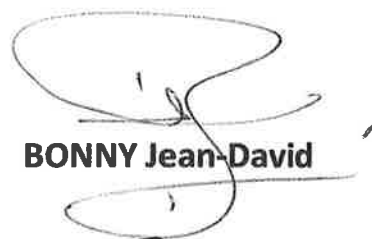
Chevroux, le 11 octobre 2021

Pour la Commission des finances, O. Duruz, rapporteur
La Commission :

BONNY Alexandre



BONNY Jean-Luc

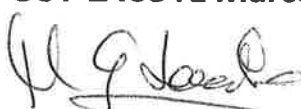


BONNY Jean-David

DURUZ Olivier



GUT-LACÔTE Marcel



LÜTHI Roland

